COMPAGNIE GENERALE
DES INSECTICIDES
9 rue Louis Armand
ST OUEN L'AUMONE
95315 CERGY PONTOISE Cedex
Tél: 01.34.02.46.60
Fax: 01.30.37.15.90.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT DE LA SOCIETE	- Désignation Commerciale : **MORTIS LAQUE** - Utilisation (pour plus de détails se reporter à la notice technique) Laque insecticide prêt à l'emploi pour lutter contre les scolopendres, fourmis, ravets, cafards, araignées…. - Fournisseur : **C G I** (voir cadre ci-dessus) - Service chargé des renseignements : Service laboratoire e-mail : s.laboratoire@la-cgi.com - Tél . d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS	Principaux dangers : - Nocif par inhalation. - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. - Irritant pour la peau. - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	Liquide prêt à l'emploi contenant entre autres comme constituants contribuant aux dangers (en % m/m) : Dichlorvos…….....0.97 % N° CAS : 62-73-7 / Classement : T+ N R24/25 R26 R43 R50 Perméthrine……..2.5 % N° CAS : 52645-53-1 / Classement : Xn N R20/22 R43 R50/53 Pétrole désodorisé……> 50 % N° CAS : 64742-47-8 / N°EINECS : 265-149-8 / Classement : Xn R65 R38

4 - PREMIERS SECOURS	**LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.** **NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.** En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés, laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste. En cas d'inhalation : Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée, pratiquer la respiration artificielle en cas de difficulté respiratoire et appeler un médecin. En cas d'ingestion accidentelle : Appeler un médecin. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Evacuer la zone. Moyens d'extinction conseillés : Extincteurs à poudre ou à mousse. Moyens d'extinction contre indiqués : Jet d'eau Equipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection. Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie : Vêtement de protection contre le feu et appareil respiratoire autonome.
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL	Précautions individuelles : Porter des vêtements de protection (gants, bottes de sécurité, lunettes...). Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter toute contamination des égouts, des eaux de surface, du sol, ... Méthode de nettoyage : Contenir le liquide avec du sable ou de la terre. Récupération du produit dans un récipient fermé, puis évacuer vers un centre de destruction agréé.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE	Manipulation : - Eviter le contact avec la peau et les yeux. - Ne pas respirer les vapeurs. - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Se laver les mains après utilisation. - Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation. Stockage : Les locaux de stockage doivent être en conformité avec la législation en vigueur y compris les circuits électriques. - Conserver hors de portée des enfants. - Conserver le produit dans son emballage d'origine - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. - Emballages à éviter : acier ordinaire non protégé.
8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	VLM de la préparation : non déterminée VLE de la préparation : non déterminée Dichlorvos : VME : 0.1 ppm - 1 mg/m^3 Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Etat physique : Liquide Solubilité : Insoluble dans l'eau - Soluble dans les hydrocarbures. Masse volumique : 0.82 Point d'éclair : > 70° C.
10 - STABILITE ET REACTIVITE	Le produit est stable aux températures de stockage (entre 0° C et 40° C) de manipulation et d'emploi.
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	Voies d'absorbtion : Absorbé par la peau intacte, par inhalation, par voies digestives (ingestion accidentelle) En cas de contact avec la peau : Irritant et sensibilisant. En cas d'inhalation : Nocif. En cas d'ingestion : Risque de provoquer une atteinte des poumons. En cas de contact avec les yeux : Irritation possible.
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES	Eviter tout rejet et toute contamination des eaux naturelles. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale en vigueur. S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés. Rendre inutilisable et faire incinérer vers un centre de destruction agréé. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	<u>CLASSIFICATION ADR</u> : Non classé <u>CLASSIFICATION IMDG</u> : CODE ONU : 3082 Libellé : matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (perméthrine, dichlorvos) Classe de danger : 9 Risque subsidiaire : - Groupe d'emballage : III F-S : F-A, S-F Polluant marin : Oui
15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	<u>Selon la législation européenne en vigueur</u> : **Xn - Nocif** **N - Dangereux pour l'environnement** Contient du dichlorvos, de la perméthrine et des distillats de pétrole. R20 Nocif par inhalation. R38 Irritant pour la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S2 Conserver hors de portée des enfants. S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux. S23 Ne pas respirer les vapeurs. S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S37 Porter des gants appropriés. S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir ; consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche. S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

16 - AUTRES INFORMATIONS	
	Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. <u>Libellé des phrases R mentionnées en section 3 :</u> R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R24/25 Toxique par contact avec la peau et par ingestion. R26 Très toxique par inhalation. R38 Irritant pour la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

MORTIS LAQUE est une laque insecticide prête à l'emploi qui élimine radicalement les scolopendres, fourmis, ravets, cafards (blattes américaines, orientales…), araignées…
Elle agit par contact et par ingestion, pour un effet choc et persistant.
Mise en œuvre rapide : il suffit de visser la tête de pulvérisation sur le bidon et c'est prêt !

SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

* *Composition :* Dichlorvos 0.97%
Perméthrine 2.5 %

* *Conditionnement* : Bidon 1L avec tête de pulvérisation – réf : LAQ 57 – Carton de 12

MODE D'ACTION :

Le Dichlorvos possède une action de choc très importante ; il expulse les ravets, fourmis et scolopendres hors de leurs cachettes et les élimine dès les premières minutes.
La Perméthrine accentue l'effet insecticide de la laque tout en conférant au produit une persistance d'action de plusieurs mois.

MODE D'EMPLOI :

Dévisser le bouchon en cassant la bague d'inviolabilité. Visser la tête de pulvérisation. Vaporiser toutes les zones infestées et les passages des insectes : pas de porte, encadrements de portes et fenêtres, plinthes, tringles à rideaux, dalles de plafonds, ouïes et gaines d'aération…Traiter également derrière les appareils ménagers (moteurs de frigo, lave-linge, lave-vaisselle), sous les éviers, baignoires, douches, etc.…

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Xn – Nocif
N – Dangereux pour l'environnement

Contient du dichlorvos, de la perméthrine et des distillats de pétrole.
R20 Nocif par inhalation.
R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S37 Porter des gants appropriés.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir ; consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné

Produit biocide, à utiliser avec précaution.
Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.